

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/03/2017

Dossier complet le :

17/03/2017

N° d'enregistrement :

2 017,0067

1. Intitulé du projet

Le projet a pour objet la construction de deux poulaillers pour poulet label.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DONGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DONGE Michel, gérant

RCS / SIRET

4 2 9 | 9 2 7 | 2 1 3 | 0 0 0 | 1 8 |

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le projet a pour objet la construction de deux poulaillers. Chaque bâtiment mesurera 45.00 m*9.50 mètres (427.50 m²), en plus le local technique mesurera 3.00 * 3.00 mètres (9m²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet la construction de deux poulaillers d'une capacité de 4398 poulets chacun. Les volailles ont accès à un parcours enherbé et boisé. La parcelle en herbe autour de ce bâtiment sera clôturée en grillage.

Les façades du bâtiment seront munies de trappes permettant la sortie des animaux. Les surfaces et l'aménagement permettent de répondre aux exigences de bien-être des animaux.

Les déjections seront évacuées à chaque fin de bande. Le fumier sera stocké directement sur une parcelle d'épandage puis épandus sur les terres de l'exploitation.

Chaque bâtiment mesurera 45.00 m* 9.50 mètres, en plus le local technique mesurera 3.00 * 3.00 mètres.

Les constructions sont prévues en panneau sandwichs d'épaisseur 40 mm, de couleur RAL 1019 pour le bardage de long pan. Des ouvertures sont prévus par des trappes de 3.20 mètres pour la sortie des volailles sur le parcours. Les portes du bâtiment, situées en pignon seront de couleur RAL 4022.

La couverture sera panneaux sandwich d'une épaisseur de 40 mm, de couleur laqué RAL 7022.

La hauteur à la gouttière est prévue à 2.76 m et celle au faîtage à 4.12 m.

4.2 Objectifs du projet

Créer une nouvelle activité sur l'exploitation,

Diversifier les activités de l'exploitation en prévision de l'installation d'un jeune agriculteur,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet a pour objet la construction de deux poulaillers d'une capacité de 4398 poulets chacun.

Chaque bâtiment mesurera 45.00 m* 9.50 mètres, en plus le local technique mesurera 3.00 * 3.00 mètres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

à permis de construire au titre du code l'urbanisme,

à déclaration au titre des ICPE, code de l'environnement, sous la rubrique 2111 3 (volailles).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
bâtiment avicole de 45.00 m* 9.50 mètres, en plus le local technique mesurera 3.00 * 3.00 mètres.	427.50 m ² * 2 = 855 m ² 9 m ² * 2 = 18 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Chapelles
02820 AIZELLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 8 1 ' 6 8 " 64 Lat. 4 9 ° 4 9 ' 0 4 " 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est compris dans la ZNIEFF 220120046 "Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional". Le site s'étend sur 36406,72 hectares. La commune d'Aizelles est concerné également par un corridor et une réserve naturelle régionale (RNR) qui s'étend sur 32,93 hectares. Le projet n'est pas compris dans ces deux derniers zonages. La zone NATURA 2000 la plus proche est à 1.164 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est couverte par le plan de prévention des risques d'inondation et coulées de boueuses de Aizelles, Aubigny en Laonnois et Saint Thomas, par arrêté préfectoral du 03/03/2008. Le projet est situé en zone bleue. les constructions nouvelles sont autorisées sous réserve de ne pas aggraver le risque d'inondation et de minimiser leur propres expositions aux risques. Le projet respectera les prescriptions applicables à la zone.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 1.164 km du projet. elle est située sur la commune de Saint-Thomas.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'alimentation en eau de l'atelier avicole est réalisé par le réseau de distribution. Le volume prélevé sera d'environ 700 m ³ annuel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre cultivée pour la production de céréales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 1.164 km du projet. elle est située sur la commune de Saint-Thomas.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces agricoles (parcelle de l'exploitant) à proximité de la ferme, pour la construction des bâtiments. Le permis de construire passera à ce titre en Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les effluents d'élevage produit par l'activité sont épandus sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation. Il n'y a pas d'autres effluents agricoles épandus sur ces terres.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'élevage est source de bruits comme tout autre élevage, bruit réglementé par l'arrêté de prescriptions ICPE (émergence réglementé).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Les effluents d'élevage génèrent des odeurs, comme tout autre produit organique. Pour cela, des mesures sont prises par rapport à ce risque. L'effluent sera enfouis dans un délai de 12 heures après l'épandage. Cette pratique permet de limiter l'apparition d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'élevage produit un fumier. Celui-ci est directement stocké sur les parcelles d'épandages. Les gaz se dilueront dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment. Il n'y aura pas d'espaces clos ou des gaz dangereux seront susceptibles de s'accumuler. Il n'y aura pas de dangers pour les hommes, ni les animaux. Le régime ICPE associé à cet élevage, le considère en régime déclaratif au vu de l'ensemble des émissions de l'élevage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Production d'effluents d'élevage qui viendront fertiliser/amender les terres de l'exploitation agricole. Les conditions d'épandage et la capacité structurelle des terres à recevoir l'ensemble des effluents dans une logique d'équilibre de fertilisation sont validées à travers le plan d'épandage et les plans prévisionnels de fumure/cahier d'épandage (au titre de la directive nitrates à laquelle le projet est soumis).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre labourable, cultivée pour la production de céréales. De fait une partie de cette parcelle sera dédiée à la construction des bâtiments et au parcours pour les animaux. La parcelle à une superficie de 53 530 m ² . Le projet de construction aura une emprise de 855 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté de développement de la structure en prévision d'une future installation. La maîtrise des impacts, dont la garantie est apportée par le dossier de conformité du projet aux prescriptions techniques relatives à la construction : prescriptions concernant, entre autres, la maîtrise des impacts paysagers, la gestion des circulations, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes...

Il m'apparaît de ce fait que l'instruction du projet dans le cadre des ICPE permet de mesurer l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre au regard de l'intégration de l'activité dans son environnement global. Aussi, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact au titre du permis de construire pour ce projet de développement d'une exploitation agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

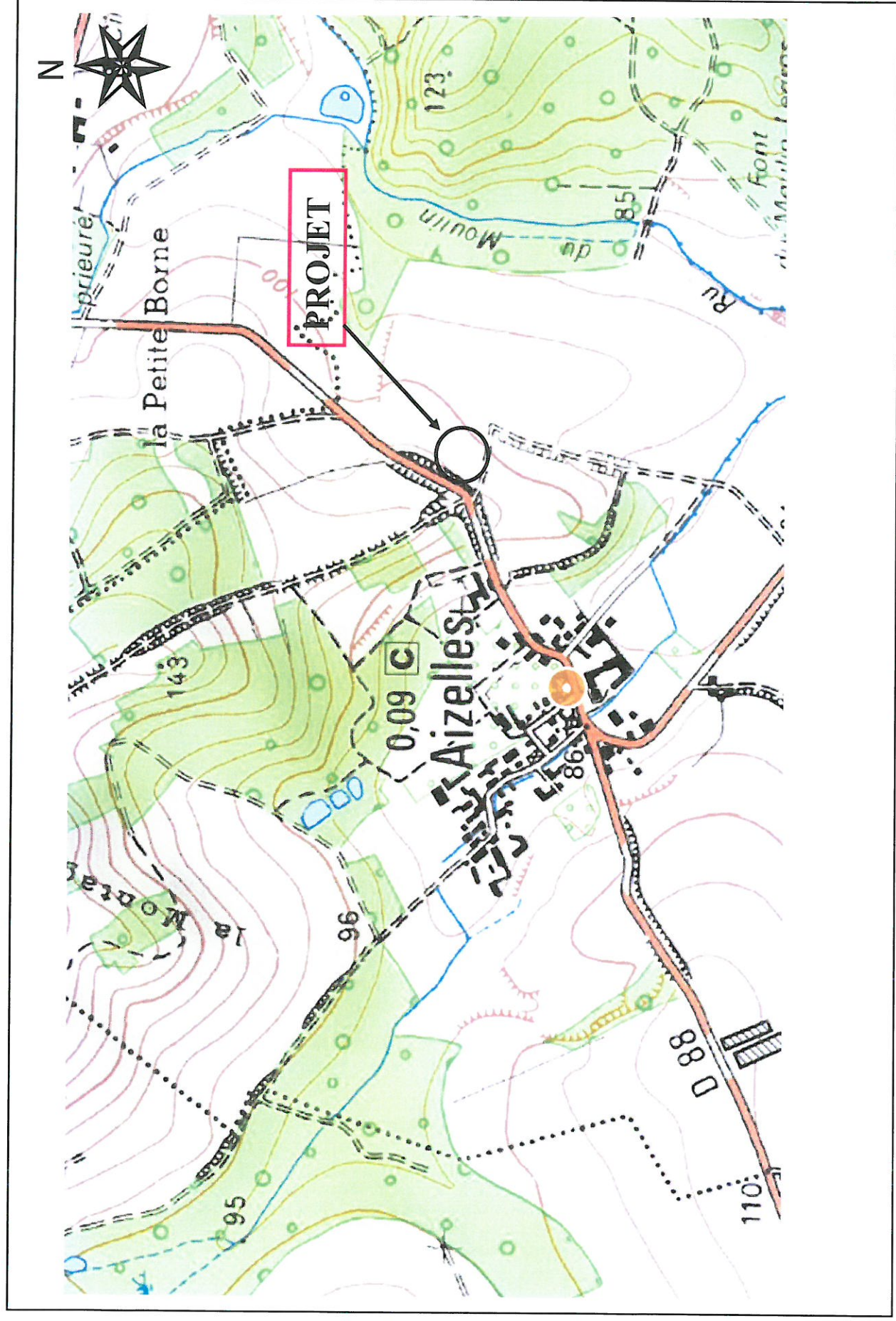
Aizelles

le, 15 Mars 2017

Signature

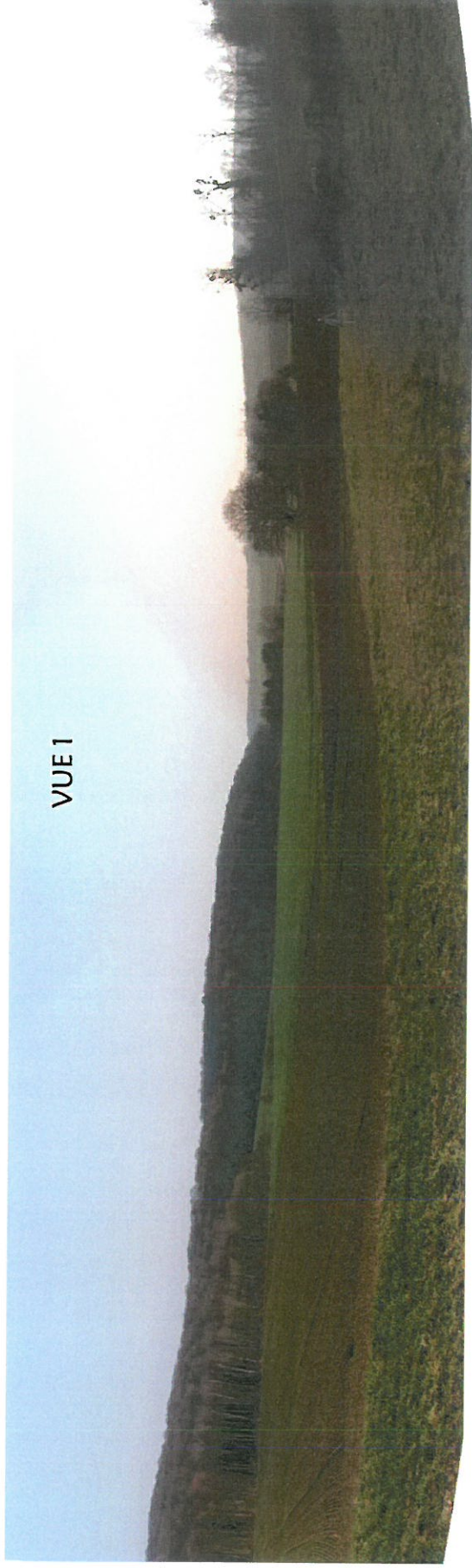


le cadre ci-dessus





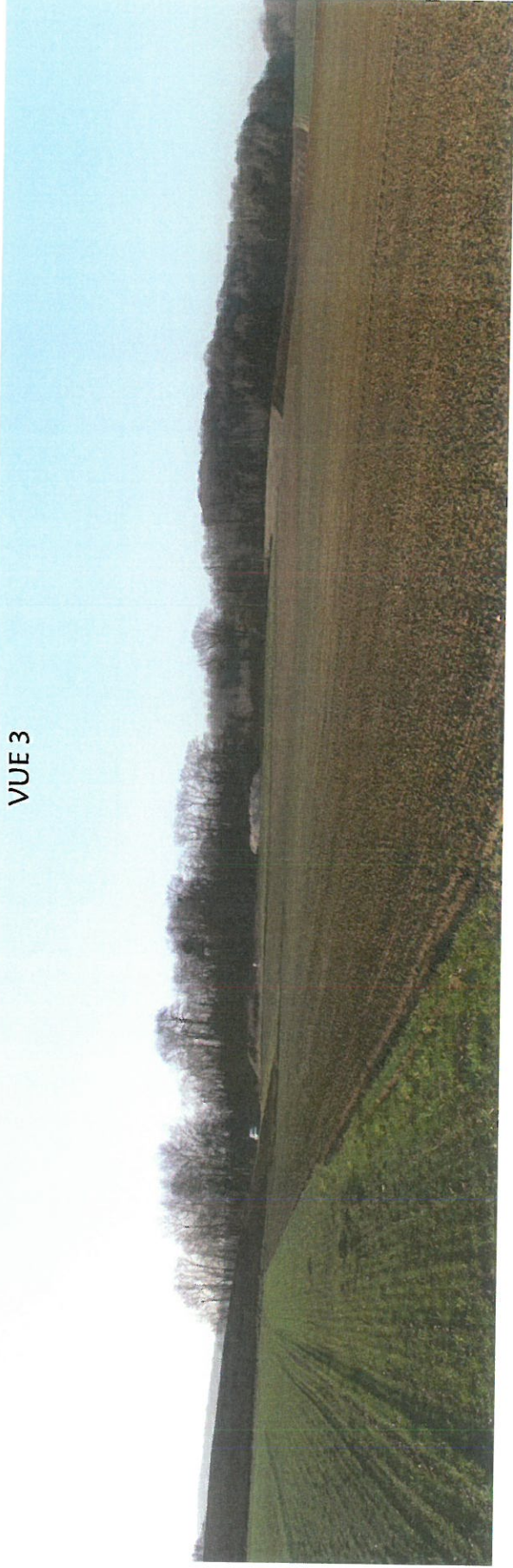
VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7

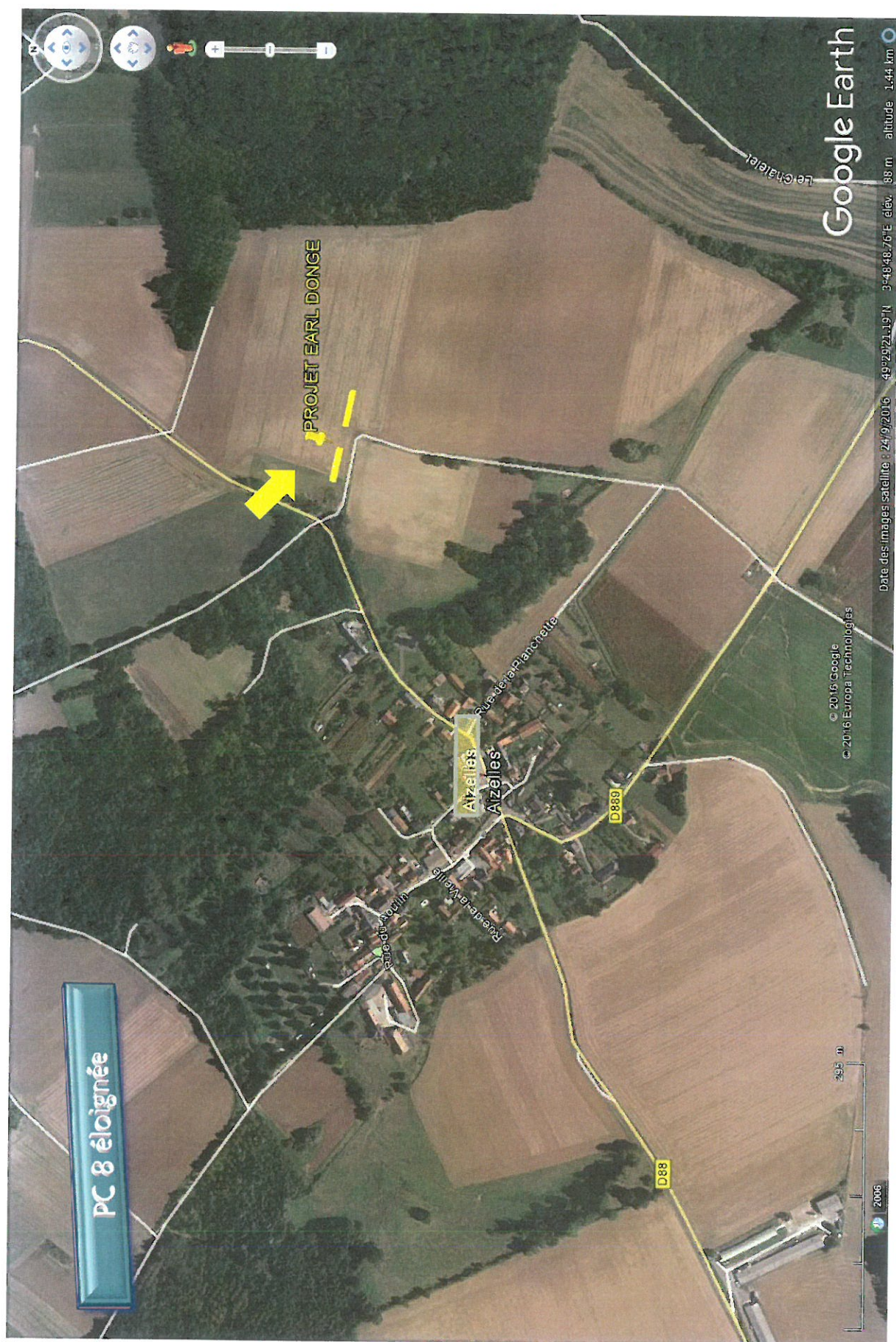


Vue 3 avant travaux



Vue 3 après travaux

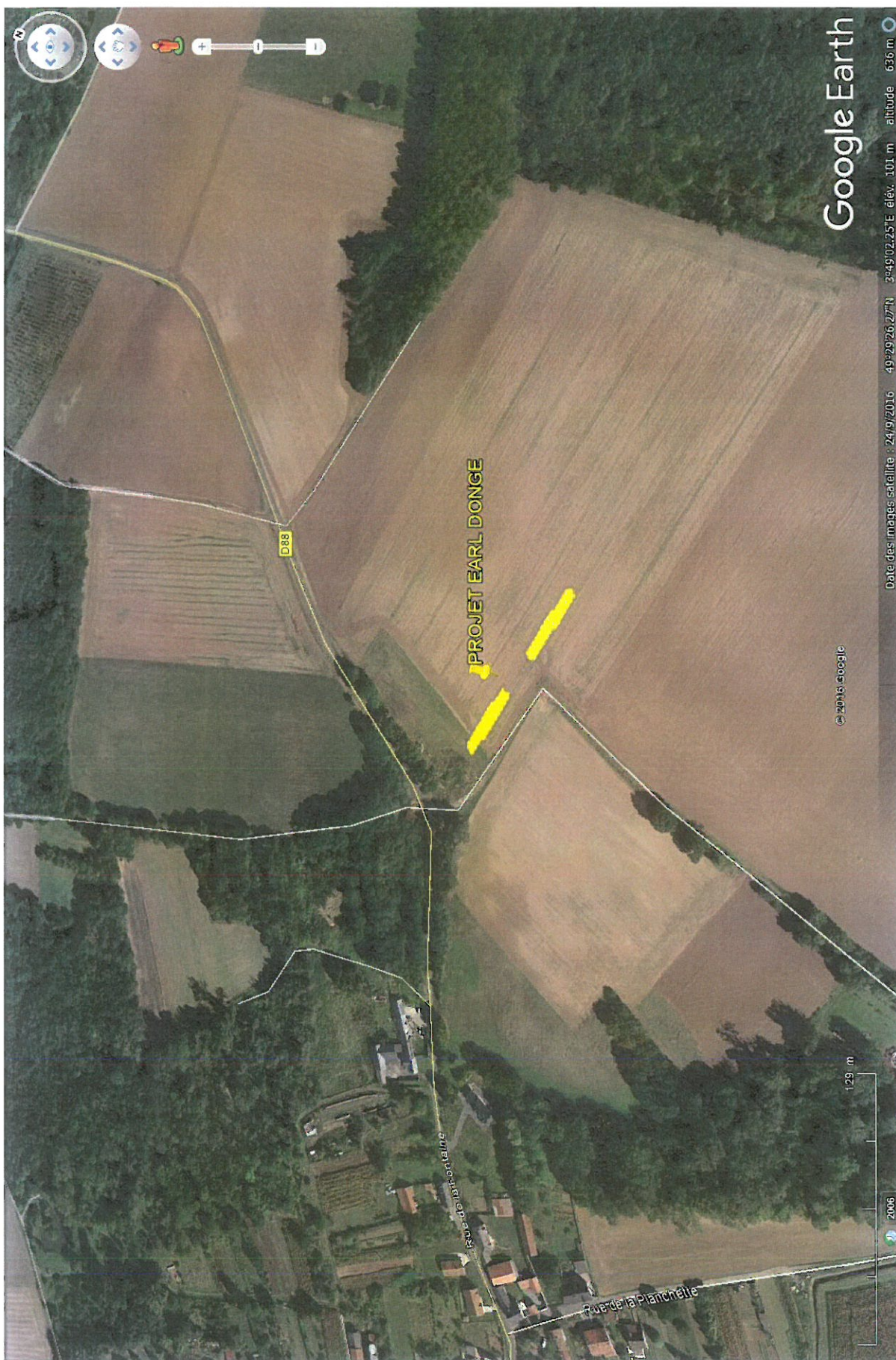




Vue aérienne éloignée

EARL DONGE 12, rue du Moulin 02820 AIZELLES

(10 PC 007 051 17)



Vue aérienne rapprochée

EARL DONGE 12, rue du Moulin 02820 AIZELLES

(10 PC 007 051 17)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
AISNE

Commune :
AIZELLES

Section : **ZB**

Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : **1/2000**

Date d'édition : 10/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LAON

Cité Administrative 02016
02016 LAON Cedex
tél. 03.23.26.28.60. -fax 03.23.26.28.71.

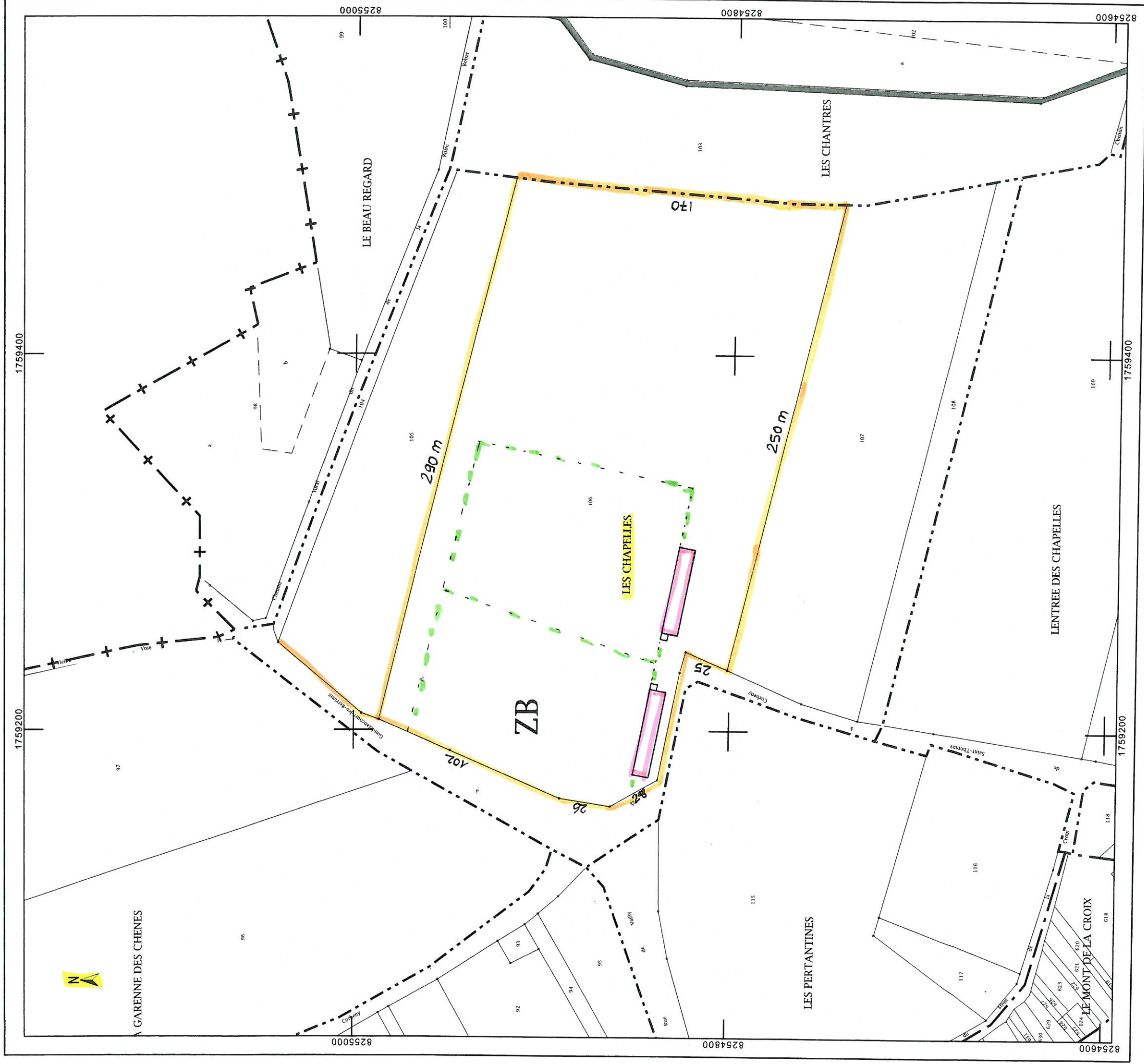
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

PCI PLAN DE SITUATION

Ech : 1/2000 ème

- | | |
|---|------------------------------|
|  | Projet |
|  | Limite de propriété |
|  | Habitation tiers |
|  | Cours d'eau |
|  | Corps de ferme pétitionnaire |



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PC2 PLAN DE MASSE

Ech : 1/500 ème

-  Projet
-  Limite de propriété
-  Habitation tiers
-  Cours d'eau
-  Corps de ferme pétitionnaire

Département :
AISNE

Commune :
AIZELLES

Section : **ZB**
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : **1/500**

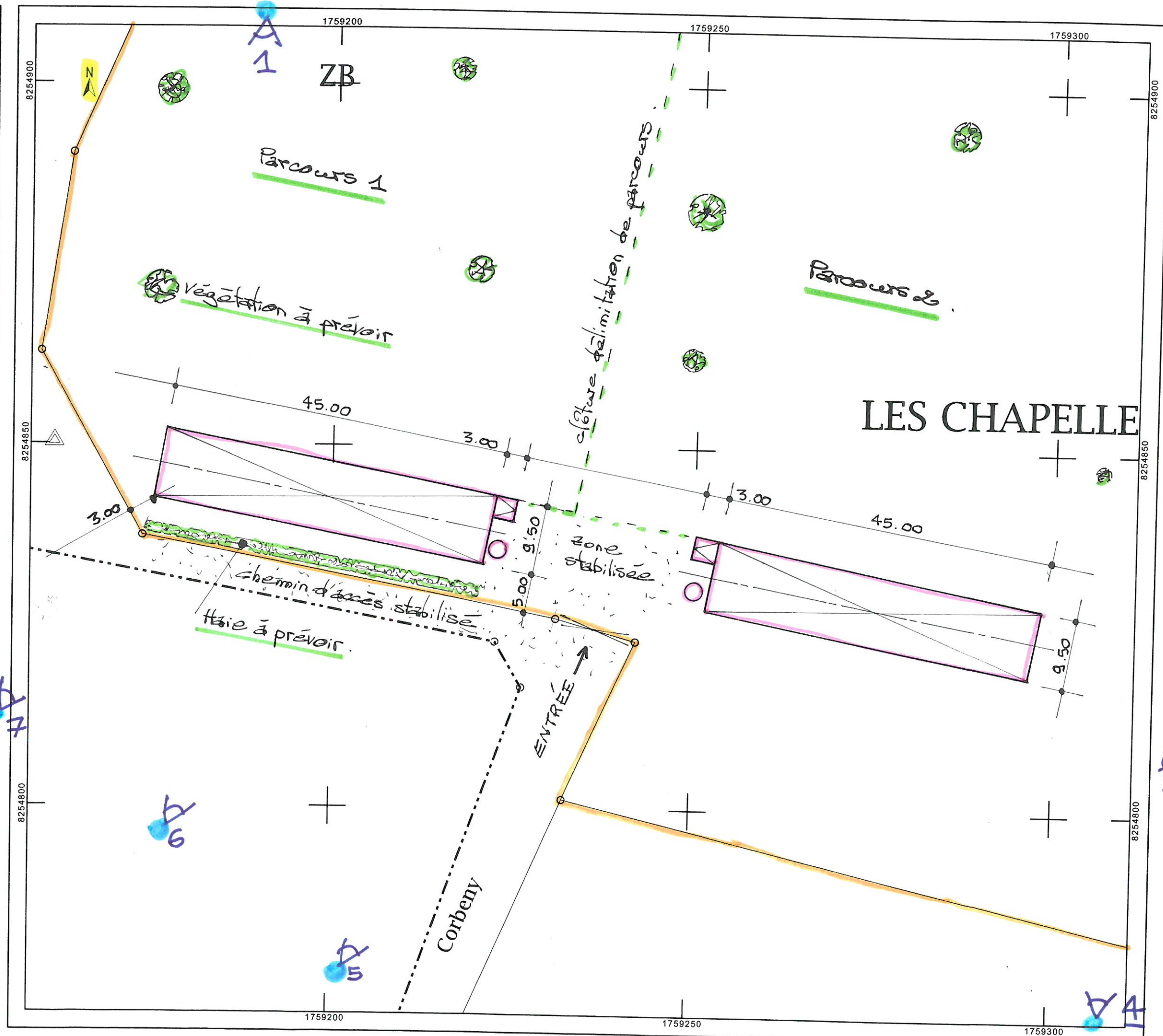
Date d'édition : 17/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

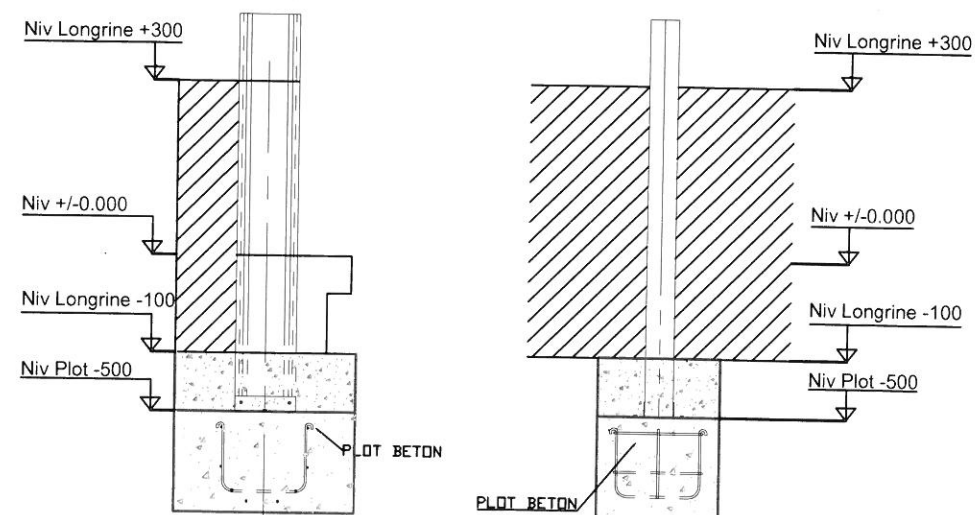
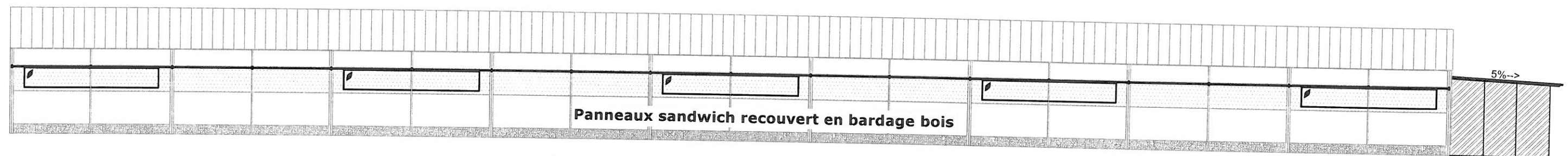
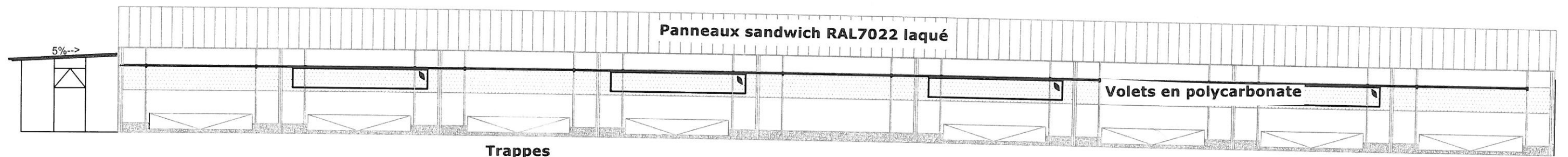
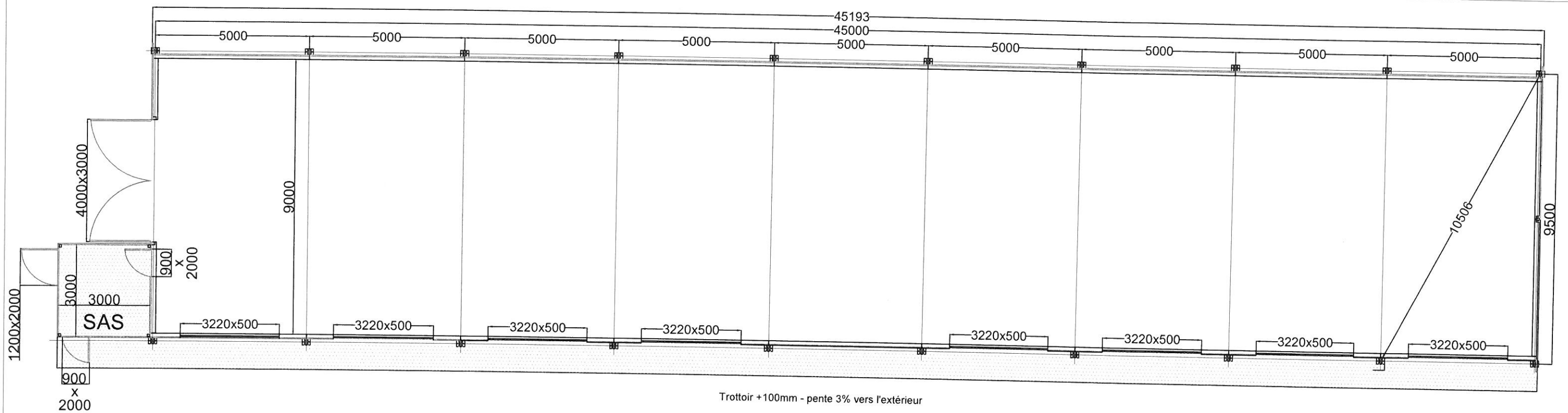
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LAON
Cité Administrative 02016
02016 LAON Cedex
tél. 03.23.26.28.60; -fax 03.23.26.28.71.

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances





Ce plan est susceptible d'être modifié (attente validation projet)
Peut servir uniquement pour le chiffrage du gros-oeuvre
Ne pas se servir de ce plan pour l'exécution

CLIENT: Mr DONGE	 VUE EN PLAN FACADES LP
Volets 45x9 SAS D	10/02/17 PC5
ECHELLE = 1/125	